DEPARTEMENT DE LA MARI

MAIRIE DE
MATOUGUES
51 510 MATOUGUES

T Fax: 03 26 70 99 26

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept le dix-neuf mai à 20h00.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Adjoint au Maire.

Étaient présents : Mr APPERT Guy, Mr CAPT Bruno, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr JACQUINET Benoît, Mr LAUNOIS Lionel, Mr PERNET Gilbert, Mme RAOBELINAHARIZOA Josiane, Mr ROBIN Eric, Mme SONGY Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent: Mr Jean-Paul LEPREVOST.

Absents excusés: Mr GILLE Pierre-Marie, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mme PERARDEL Ophélie.

Mr Christophe PRINCE a donné pouvoir à Mr Bruno ADNET.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Benoït JACQUINET est désigné pour remplir cette fonction.

POINT SUR LES TRAVAUX CHEMIN DE CHAMPIGNEUL ET GRANDE RUE:

Mr Adnet indique que les travaux de voiries du Chemin de Champigneul ont débuté le 23 mai 2017. Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis à 14 heures.

La circulation et le stationnement des véhicules est interdit pendant la durée des travaux.

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 11 ET 18 JUIN 2017 :

Le planning des tours de garde est mis en place ainsi que la composition du bureau de vote.

ACQUISITION DU TERRAIN DE MME MARTINE HATTAT:

Mr l'Adjoint au Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n° 06-2017 du 24 Février 2017 il avait été décidé d'acquérir la parcelle appartenant à Madame Martine HATTAT d'une contenance de 1120 m² au prix de 4 euros du mètre carré, soit un total de 4 480 euros, frais d'acte à la charge de la commune en sus. Il rappelle également que par délibération n° 07-2017 du 24 Février 2017 il avait été décidé, d'acquérir une petite parcelle de 222 m² appartenant à la société Pol Roger et contigüe au terrain de Mme Hattat, au prix de 5 € du mètre carré. Mr l'Adjoint au Maire propose au conseil municipal d'harmoniser le prix d'achat de ces deux terrains à 5 € le m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'acquérir** la parcelle cadastrée ZB 15 appartenant à Mme Martine HATTAT au prix de 5 euros du mètre carré, soit un total de 5 600 euros, frais d'acte en sus,
- De donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer l'acte de vente au profit de la commune et les pièces comptables nécessaires,
- D'inscrire cette dépense au budget primitif 2017.

ZONE ARTISANALE:

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis établi par les services du SIEM pour l'extension de réseau BT RD3 pour alimenter la Zone Artisanale.

Les travaux sont estimés à 5 648.00 € le SIEM exécutant la tranchée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces travaux d'extension d'un montant de 5 648.00 € et charge Monsieur le Maire des formalités.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET EAU ET BUDGET PRINCIPAL:

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget Eau de l'exercice 2017 :

CREDITS A OUVRIR:

Dépenses Investissement:

Chap.	Article	Opération	Objet	Montant
21	2156	ONA	Matériel spécifique d'exploitation : service de distribution d'eau	50 592.00

CREDITS A REDUIRE:

Dépenses Investissement :

Chap.	Article	Opération	Objet	Montant
21	21531	ONA	Réseaux	-50 592.00
			d'adduction d'eau	

sur le budget Principal de l'exercice 2017 :

CREDITS A OUVRIR:

Dépenses Investissement :

Chap.	Article	Opération	Objet	Montant
20	204172	78	FONDS DE	
			CONCOURS:	
			SIEM RUE DES	46 580.00
			JUIFS	

CREDITS A REDUIRE:

Dépenses Investissement :

Chap.	Article	Opération	Objet	Montant
21	2111	19	Terrains nus	-46 580.00

STATUE DE SAINT GEORGES:

Mr Adnet informe le conseil municipal que la statue de Saint-Georges qui avait été commandée à un sculpteur il y a plusieurs mois et financée par des dons sera remise en place à l'Eglise le dimanche 18 juin 2017 à 10h30 après une bénédiction, un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes à l'issue de cette cérémonie.

QUESTIONS DIVERSES:

Suite à l'effraction qui a été constatée à la porte de la cuisine de la maison des associations, Mr Gauthier propose au conseil municipal d'équiper l'atelier municipal d'une alarme. Des devis seront demandés dans ce sens. Rue des Juifs : Mr Gauthier indique que l'intersection avec la rue des Murots est dangereuse et qu'il y aurait lieu de

Rue des Juifs : Mr Gauthier indique que l'intersection avec la rue des Murots est dangereuse et qu'il y aurait lieu de prévoir un panneau indiquant la priorité à droite.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h30.

Le Maire, Pierre-Marie GILLE